



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



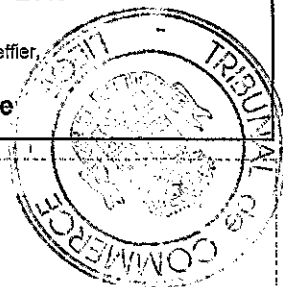
18083301

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

17 MAI 2018

P.O. Le greffier,

Greffe



N° d'entreprise : 0465 376 009

Dénomination

(en entier) : NELLES BETON

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : rue Au-dessus des Trous, 4 à 4960 Malemdy (Xhoffraix)

Objet de l'acte : mention du dépôt du projet d'apport de la branche d'activité « Béton » de la SA NELLES BETON à la SA NB BETON conformément aux articles 679, 680 et 759 à 767 du Code des sociétés

"Le 15 mai 2018, le conseil d'administration de la SA NELLES BETON auquel assistaient tous les administrateurs, à savoir :

- M. Charles NELLES ;
- la SA NELLES FRERES agissant par son représentant permanent, M. Charles NELLES.

A décidé, à l'unanimité,

1. de marquer son accord sur l'apport en nature de la branche d'activité « Béton » de la SA NELLES BETON à la SA NB BETON, sous réserve de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la SA NB BETON de réaliser cette augmentation de capital,

et, en conséquence, de déposer un projet d'apport de la branche d'activité « Béton » de la SA NELLES BETON à la SA NB BETON conformément aux articles 679, 680 et 759 à 767 du Code des sociétés.

2. de donner pouvoir à M. Michel DEPRez, avocat, ou à tout autre avocat faisant partie du même cabinet, ayant fait élection de domicile en leurs bureaux à 4000 – LIEGE, Quai de Rome, 2, pour compléter et signer les formulaires nécessaires en vue des publications légales aux Annexes du Moniteur Belge et faire toutes les démarches utiles ou nécessaires à cette fin."

Le projet d'apport de la branche d'activité « Béton » de la SA NELLES BETON à la SA NB BETON a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège (division Verviers) conformément aux articles 679, 680 et 759 à 767 du Code des sociétés

Pour le conseil d'administration de la SA NELLES BETON,
Michel Deprez
Avocat

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).